

**La commission de la formation et de la vie universitaire  
du conseil académique de l'université Jean Moulin  
en séance du 28 juin 2024**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 712-2 et suivants, L. 841-5, L. 841-8 et D. 852-2 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2022-12-16-sco du 13 décembre 2022 approuvant le règlement intérieur applicable au fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes et précisant les modes de fonctionnement et d'organisation des deux volets (social et initiatives) ;

Vu les demandes présentées par les associations dans le cadre de la commission FSDIE initiatives réunie le 5 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré,

**Décide**

d'attribuer des subventions aux associations au titre du FSIE initiatives selon les montants figurant en annexe.

La présente délibération a été approuvée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 28
- ✓ Nombre de voix pour : 28
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

**Lyon, le 28 juin 2024**

**La vice-présidente chargée de la formation, de la vie étudiante  
et de l'insertion professionnelle**



**Nathalie KRIEF**

**ANNEXE**

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FSDIE « INITIATIVES » (COMMISSION 5 JUIN 2024)

N°	Nom de l'association	Intitulé du projet	Date du projet	Montant total du projet	Subvention demandée	Subvention accordée	Remarques	Projet DD&RSE
1	L3DD	Paniers bio, locaux et solidaires	Septembre 2024 à avril 2025	4 882,00 €	2 000,00 €	2 000 €	Projet déposé dans le cadre de l'appel à projets développement durable.	X
2	ALYDE	Podcast	Juillet 2024 à juin 2025	550,00 €	400,00 €	400 €	L'association est invitée à demander une subvention auprès du fonds Culture-Actions du Crous compte-tenu de la pertinence du projet pour les étudiants de Lyon 3 mais aussi plus largement pour ceux de Lyon.	
3	Kryptosphère iaelyon	Krypto-Tour Lyon	19 octobre 2024	54 210,00 €	2 000,00 €	- €	Les sujets des tables rondes n'étant pas encore définis pour le moment, la commission n'est pas en mesure de s'assurer que l'événement respectera les dispositions de la loi PACTE. La commission estime par ailleurs que l'ampleur de l'événement est démesurée pour un projet étudiant (par exemple 23 000 € environ pour la restauration, 17 000 € environ pour la communication). Enfin, l'impression de deux affiches non réutilisables pour un total de 2 000 € ne correspond pas aux objectifs de l'Université en matière de développement durable. Par conséquent, la commission ne souhaite pas accompagner financièrement ce projet.	
4	LYF	Festival Que du Feu 9ème édition	Du 16 au 22 novembre 2024	34 772,00 €	10 000,00 €	10 000 €	La commission souhaiterait que l'association prévoie au moins un événement de la programmation à l'Université afin de toucher plus largement les étudiants de Lyon 3, l'établissement étant le subventionneur le plus important du projet.	
5	Jurist'Jeunes	Nuit du Droit 2024	3 octobre 2024	19 688,00 €	3 000,00 €	3 000 €		X
<b>TOTAL</b>				114 102,00 €	17 400,00 €	15 400 €		2